



COMPRENDRE NATURA 2000

GUIDE PRATIQUE POUR LES ÉLUS

SITES TERRESTRES





La politique Natura 2000, plus vaste réseau d'aires protégées au monde, est un pilier de l'action de l'État en faveur de la protection et la restauration de la biodiversité dans notre pays. Son modèle, unique en Europe, est constamment pris en exemple par mes homologues.

Au cœur de ce dispositif singulier, défendu et promu par l'État depuis 30 ans, la place des élus locaux est primordiale. Vous êtes les artisans de la préservation et de la gestion de 1756 sites Natura 2000 pour lesquels vous assurez quotidiennement une conciliation des usages et des parties prenantes.

Consciente du rôle important que vous jouez pour protéger les écosystèmes terrestres, maintenir un dialogue permanent entre les acteurs et offrir des solutions concrètes et adaptées aux partenaires de vos territoires, je tenais à pouvoir mettre à votre disposition ce guide qui se veut un outil simple et pratique.

Ce guide, dont la rédaction a été confiée à la Mission inter-réseaux Natura 2000, moteur de la fédération et du soutien des élus territoriaux, doit vous permettre de mieux appréhender vos missions. A la fois en vous proposant des informations claires à ce sujet et des outils concrets. Mais aussi en partageant avec vous les témoignages et bonnes pratiques de vos pairs.

Vous le savez comme moi, les défis qui s'ouvrent devant nous pour assurer la poursuite de la protection et de la restauration de la biodiversité sont nombreux. En associant nos forces et celles des Régions, autorités administratives des sites Natura 2000 terrestres depuis 2023, je sais que nous y parviendrons. Vous pouvez compter sur mon soutien et celui de l'ensemble des services de l'État !

Agnès Pannier-Runacher
Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche



Deux années après l'entrée en vigueur au 1er janvier 2023 de la réforme de la politique Natura transférant à l'échelon régional la compétence d'animation des 1501 sites Natura 2000 terrestres, je tiens à saluer l'anticipation et l'efficacité avec lesquelles les Régions ont relevé ce défi.

Dès le début, elles ont su mettre en place une organisation opérationnelle solide et mobiliser des ressources bien supérieures aux prévisions initiales de l'État. Cela a permis non seulement d'assurer la continuité du service public, mais aussi de déployer une animation de qualité sur le terrain.

Les Régions ont, en effet, impulsé une dynamique forte, en étroite collaboration avec les collectivités locales et tous les acteurs impliqués dans cette politique. Natura 2000 est désormais un pilier de leur rôle de cheffes de file en matière de biodiversité, dont nous célébrons cette année le 10ème anniversaire. Il s'intègre parfaitement aux dispositifs existants, tels que les Réserves naturelles régionales et les Parcs naturels régionaux.

À présent, il nous faut répondre collectivement aux exigences européennes, présentes et à venir, pour garantir la préservation des habitats et des espèces. L'État, qui dispose des principaux leviers sur la politique Natura 2000, pourra compter sur l'appui des Régions pour faire avancer les territoires et assurer la réussite de ce défi environnemental, de façon collective et adaptée.

A l'échelle locale, nous savons compter sur le rôle clé de la mission inter-réseaux Natura 2000 pour animer un réseau dynamique autour des enjeux de gouvernance territoriale, de soutien par les élus et d'ancrage dans les territoires. En mettant à disposition des outils pratiques, comme ce guide, elle permet une prise en main efficace par l'ensemble des structures concernées.

Carole Delga
Présidente de la région Occitanie
et Présidente de Régions de France

SOMMAIRE

ÉDITOS	3
SOMMAIRE	4
BIENVENUS DANS LE GUIDE DES ÉLUS NATURA 2000	5
UN ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ EUROPÉENNE	6
LA GESTION DES SITES NATURA 2000 TERRESTRES	8
LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ENTRE ÉTAT ET RÉGIONS	12
UNE POLITIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES.....	14
LES PRINCIPAUX LEVIERS FINANCIERS DU RÉSEAU NATURA 2000	16
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE NATURA 2000	18
À RETENIR.....	20
LA MISSION INTER-RÉSEAUX NATURA 2000 ET TERRITOIRES	21
ACRONYMES	22
LIENS.....	22

BIENVENUS DANS LE GUIDE DES ÉLUS NATURA 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Union européenne s'est engagée dans la mise en place d'un réseau de sites écologiques visant à préserver la biodiversité. La France a décliné cette initiative en valorisant le patrimoine naturel de ses territoires et en intégrant ces préoccupations au sein de gouvernances locales.

En tant qu'élus, votre engagement est indispensable pour faire de la gestion des sites Natura 2000 un véritable succès. En travaillant de concert avec les différents acteurs locaux, vous jouez un rôle central dans la conciliation entre la préservation de la biodiversité et le développement des territoires.

Votre implication est essentielle pour garantir un ancrage territorial solide des actions de gestion. Elle évite que ces initiatives soient perçues comme déconnectées des préoccupations locales. En tant que relais d'information, vous avez également la possibilité de sensibiliser vos concitoyens et de mettre en valeur les bénéfices des actions de préservation de la biodiversité pour le territoire.

Enfin, vous êtes les garants de la concertation entre les différents acteurs du territoire. Votre connaissance des réalités locales, des habitants et des enjeux spécifiques vous permet de veiller à ce que les actions menées dans le cadre de Natura 2000 soient adaptées aux besoins du territoire et de la population.

Nous sommes conscients que cette tâche n'est pas facile. La gestion des sites Natura 2000 implique de nombreux défis techniques, socio-économiques et humains. C'est pourquoi nous avons créé ce guide, afin de vous fournir toutes les informations et les outils nécessaires pour vous accompagner dans votre rôle d'élus et vous aider à relever ces défis avec succès. Nous vous souhaitons une bonne lecture et espérons que ce guide vous sera utile dans vos actions !

Jean-Luc Blaise
*Élu porte-parole de la mission
inter-réseaux Natura 2000 et territoires*

UN ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ EUROPÉENNE

Le réseau Natura 2000 constitue un pilier essentiel de la politique environnementale de l'Union européenne, assurant la préservation de la biodiversité à travers l'Europe.

Historique

L'origine du réseau Natura 2000 remonte au Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992. Lors de cet événement international, plus de 170 pays, y compris les membres de l'Union européenne, se sont engagés à protéger la biodiversité mondiale en signant la **Convention sur la diversité biologique (CDB)**.



En réponse à cet engagement et pour donner aux États membres un cadre commun d'intervention en faveur de la biodiversité, l'Union européenne a créé le réseau Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes :



- La directive Oiseaux (2009/147/CE), qui protège toutes les espèces d'oiseaux sauvages sur le territoire de l'UE. Adoptée en 1979 et recodifiée en 2009, elle enjoint les États membres à créer des Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;



- La directive Habitats (92/43/CEE), adoptée en 1992, vise à conserver les habitats naturels et les espèces animales et végétales sauvages. Elle prévoit la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour assurer leur préservation.

Ces deux directives prévoient que chaque État membre identifie sur son territoire ces deux types de sites Natura 2000. Une fois désignés, ces sites font partie intégrante du réseau Natura 2000.



ORIGINE

La mise en place du réseau était originellement prévue pour l'an 2000, d'où le nom de Natura « 2000 ». Il s'agit du plus vaste réseau coordonné de sites protégés au monde !

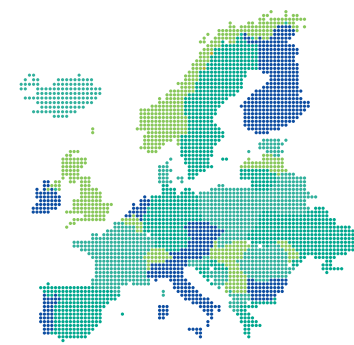
EN FRANCE, LE RÉSEAU NATURA 2000 ENCOURAGE UNE APPROCHE INTÉGRÉE, OÙ LA CONSERVATION DE LA NATURE ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SONT ÉTROITEMENT LIÉS !

Objectifs

1 Conservation de la biodiversité : le principal objectif du réseau Natura 2000 est de préserver la diversité biologique de l'Europe. Cela inclut non seulement la conservation des habitats naturels et des espèces, mais aussi la restauration des écosystèmes dégradés et la mise en place de mesures pour maintenir ou rétablir le bon état de conservation des habitats et des populations d'espèces.

2 Gestion durable des territoires : le réseau Natura 2000 vise à concilier la conservation de la nature avec les activités humaines, notamment l'agriculture, la sylviculture, la pêche ou le tourisme. Les projets d'aménagement ou les activités humaines ne sont pas interdits dans les sites Natura 2000, mais doivent être compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces.

Chiffres clés



EN EUROPE

Près de
27 000
SITES RÉPARTIS DANS 27 PAYS

18,5%

de la **surface terrestre** du territoire de l'Union européenne

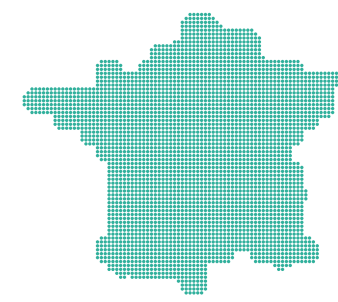
8,9%

de la **surface marine** des eaux européennes



DÉFINITION

Les espèces et habitats naturels prioritaires pour la conservation au niveau de l'Union européenne en raison de leur rareté, de leur vulnérabilité ou de leur caractère représentatif sont dits **d'intérêt communautaire**.



EN FRANCE*

1 756 **13 041**
SITES, DONT **225** MIXTES ET **30** MARINS
communes concernées

13%

de la **surface terrestre** métropolitaine

35,7%

de la **surface marine** de la zone économique exclusive

dont

43% de forêts. **29%** de prairies et de landes. **20%** de zones agricoles cultivées. **4%** d'habitat rocheux. **3%** de cours d'eau, tourbières et marais. **1%** de zones urbaines.

* source : Ministère de la transition écologique, données 2024

UN SITE NATURA 2000 PEUT ÊTRE :

- Exclusivement terrestre
- Mixte (à la fois sur terre et en mer)
- Marin



LA GESTION DES SITES NATURA 2000 TERRESTRES

Les directives nature (Oiseaux et Habitats) engagent les États membres de l'Union européenne à préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Une certaine flexibilité leur est donnée quant aux mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation prévus dans les sites Natura 2000.

En France, cette approche s'appuie sur trois principes clés : la **concertation**, en associant l'ensemble des acteurs locaux dans la prise de décision, le **volontariat**, en respectant l'engagement libre des parties prenantes et la **contractualisation**, en favorisant l'engagement local. Le code de l'environnement consacre une section particulière aux sites Natura 2000 dans laquelle il fixe le cadre général de leur désignation et de leur gestion (articles L. 414.1 à L. 414.7 et R. 414-1 à R. 414-29).

Gouvernance :

Pour que les acteurs locaux puissent s'approprier les enjeux du dispositif Natura 2000, la réglementation française favorise la concertation à travers la création d'un **Comité de Pilotage (COPIL)**.

Le COPIL est une instance essentielle qui assure la gouvernance des sites Natura 2000. Il est composé de différents acteurs ayant un rôle stratégique dans la gestion du site : **élus locaux, représentants des usagers, services de l'État, experts scientifiques, associations de protection de la nature et autres acteurs locaux.**

Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales est désigné au sein du COPIL par ses pairs pour devenir la structure porteuse. Cette collectivité territoriale peut également assumer le rôle de structure animatrice ou faire appel à un organisme tiers alors appelé opérateur. À défaut de candidature d'une collectivité membre du COPIL, ces missions sont assurées par la Région pour les sites exclusivement terrestres ou par l'État pour les sites mixtes et marins.

La gestion d'un site Natura 2000 repose sur deux structures :

- La structure porteuse assume la responsabilité administrative et financière de la gestion du site Natura 2000. En pratique, elle est responsable de la coordination globale du projet et de la mobilisation des ressources, tant humaines que financières nécessaires pour sa mise en œuvre.
- La structure animatrice est l'équipe qui assure l'animation sur le terrain. Concrètement, cela inclut l'organisation des réunions, la concertation avec les différents acteurs locaux (exploitants agricoles, habitants, associations), le suivi des actions et la sensibilisation des usagers.



LE BINÔME ÉLU/TECHNICIEN

Le partenariat entre l'élu et le technicien de la structure animatrice est un élément central de la gouvernance des sites Natura 2000. Les techniciens apportent leur expertise écologique et technique, tandis que les élus apportent une vision stratégique et politique, ainsi qu'une bonne compréhension des besoins du territoire.

Rôle du président du Comité de Pilotage :

Le président du COPIL, souvent un élu local, est un acteur-clé dans la gestion du site Natura 2000. Son rôle est d'animer les réunions du COPIL, de faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes et de s'assurer que les décisions prises soient équilibrées et répondent aux enjeux de conservation ainsi qu'aux besoins des habitants, en tenant compte du contexte local. Le président est également le représentant du COPIL auprès des partenaires institutionnels et financiers, garantissant la bonne visibilité des projets et la recherche des financements nécessaires.

Rôle des autres élus :

Les autres élus ont également un rôle essentiel dans la gestion des sites Natura 2000. Leur participation au COPIL permet d'assurer que les projets sont bien adaptés aux réalités du terrain. Ils peuvent également jouer un rôle de soutien politique et financier pour les actions menées, facilitant ainsi leur mise en œuvre concrète. En relayant les informations sur les actions Natura 2000, les élus participent à la sensibilisation et à l'appropriation locale des enjeux de conservation.



PAROLE D'ÉLUE

Rosiane Godefroy

Maire de la commune de Le Perrier, 1ère Vice-présidente de la communauté de communes Océan Marais de Monts, 2ème Vice-présidente du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf et Présidente du COPIL du site Natura 2000 « Marais breton-baie de Bourgneuf »

Le COPIL du site Natura 2000 compte 109 membres dont 44 dans le collège des collectivités. Avec autant de membres, il n'était pas facile pour les élus d'être force de proposition. Lorsque je suis devenue Présidente du COPIL en 2021, nous avons décidé de créer un bureau des élus Natura 2000. Son objectif est de définir des axes de travail pour le site et de participer aux différents groupes de réflexion déjà existants (agriculture, communication...). Le bureau est ainsi composé de 16 élus désignés par les communautés de communes et répartis sur tout le territoire. Le fonctionnement du bureau a permis de créer une dynamique de groupe et de partage d'expérience. Il permet également aux élus de se mettre d'accord sur des positions communes à porter. Cela donne de la lisibilité aux partenaires et plus de poids aux décisions des élus.



Le document d'objectifs (DOCOB) :

Il est la feuille de route du site Natura 2000. Il définit les objectifs de conservation, ainsi que les actions à entreprendre pour maintenir ou rétablir les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site.

Ce document est élaboré par la structure porteuse de manière concertée avec les membres du COPIL. Une fois validé par l'instance de gouvernance du site Natura 2000, le DOCOB est approuvé par l'autorité compétente (Région ou État).

La mise en œuvre du DOCOB est assurée par la structure animatrice du site. Elle repose sur des partenariats avec les acteurs locaux afin d'assurer une gestion adaptée et réaliste des territoires.

Les outils de gestion :

Pour atteindre les objectifs du DOCOB, plusieurs outils sont à la disposition des acteurs locaux :

- **Les contrats Natura 2000** sont des engagements volontaires, financés par des fonds européens et nationaux, qui permettent la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité. Les actions financées peuvent inclure, par exemple, la restauration de pelouses calcaires, la création de mares ou la mise en place de pâturage. Il existe 2 types de contrats Natura 2000 pour les sites terrestres : les contrats ni-agricoles, ni-forestiers et les contrats forestiers.
- **Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** sont des dispositifs qui visent à encourager des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Ces mesures permettent aux agriculteurs de recevoir une compensation financière pour l'adoption de pratiques bénéfiques pour la biodiversité comme le retard de fauche.
- **La charte Natura 2000** est un engagement volontaire, sans contrepartie financière, qui permet aux acteurs locaux de contribuer à la préservation du site. Elle définit des bonnes pratiques à respecter, comme la limitation du dérangement de certaines espèces, ou encore la préservation des habitats naturels. La charte offre une reconnaissance aux signataires pour leur contribution à la conservation de la biodiversité et permet de valoriser les pratiques exemplaires.

Évaluation des incidences Natura 2000 :

Pour préserver la cohérence écologique des sites, toute nouvelle activité ou projet susceptible d'avoir un impact sur un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation des incidences. Cette évaluation vise à s'assurer que les projets ne compromettent pas les objectifs de conservation des habitats et espèces concernés, tout en permettant un développement équilibré du territoire. Les dossiers d'évaluation des incidences sont instruits par les services de l'Etat.

ET DANS LES AUTRES PAYS ?

La gestion peut être centralisée comme dans certains pays d'Europe du Nord ou au contraire décentralisée : par son choix d'une gestion contractuelle, la France a souhaité développer une gouvernance locale ; l'Allemagne, de son côté, a confié la désignation et la gestion des sites à ses Länder ; la Belgique a donné ce rôle aux régions et la Suède a préféré l'attribuer aux communes.



PAROLE D'ÉLU

Thierry Duval

Vice-président du Parc naturel régional de Lorraine, Maire Délégué de la commune de Belles-Forêts, Membre fondateur et Vice-président du CEN Lorraine, Président du COPIL du site Natura 2000 « Étang et forêt de Mittersheim – Cornée de Ketzing »

Voies Navigables de France (VNF) possèdent et gèrent le grand étang de Mittersheim, ses cornées, ainsi qu'un bandeau de forêt d'une vingtaine de mètres de large, sur lequel de vieux chênes et hêtres centenaires poussent librement. Entourées de forêts domaniales et communales de plusieurs milliers d'hectares, ces cornées offrent un cadre naturel propice à l'épanouissement de nombreuses espèces. Afin de le conserver en l'état et de favoriser le vieux bois, un contrat Natura 2000 a été signé par VNF avec pour objectif de maintenir les vieux arbres pendant trente ans, sans intervention humaine. Ce sont donc 932 arbres et 9 îlots de vieillissement représentant 18 ha qui seront ainsi sauvegardés en faveur de nombreuses espèces inféodées aux vieilles forêts comme la Barbastelle d'Europe, le Gobemouche à collier, le Dicrane vert ou encore le Lucane cerf-volant.



PAROLE D'ÉLU

Michel Garcia

Vice-président du Syndicat Mixte du Bassin de Thau et Président du COPIL du site Natura 2000 « Plaine de Villeveyrac-Montagnac »

Le Faucon crécerellette, espèce emblématique du site Natura 2000 animé par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), trouve refuge sur cinq communes qui abritent à elles seules un quart de sa population française. En 2020, la commune de Montagnac, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), en tant qu'opérateur local du Plan National d'Actions, et le SMBT ont collaboré pour élaborer une charte Natura 2000 dédiée à la préservation de l'espèce dans les milieux « vieux bâti ».

Cette démarche collective a conduit à la signature de la charte par Montagnac en 2021, suivie début 2024 par Saint-Pargoire, Saint-Pons-de-Mauchiens et Villeveyrac. La charte Natura 2000 est un outil essentiel qui permet à nos collectivités de s'engager volontairement dans la protection de notre environnement. Avec l'adhésion de trois nouvelles communes, nous renforçons la préservation des habitats du Faucon crécerellette, notamment dans le patrimoine architectural ancien de nos villages.

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ENTRE ÉTAT ET RÉGIONS



La gouvernance des sites Natura 2000 en France repose sur une structure organisée et collaborative qui engage plusieurs niveaux d'acteurs, de l'État aux collectivités locales, en passant par les régions :

DÉSIGNATION DES SITES

INTERFACE AVEC LA COMMISSION

- Rapportage
- Gestion du contentieux

EVALUATION DES INCIDENCES N2000

GESTION DES SITES MIXTES

GESTION DES SITES 100% TERRESTRES

COPIL

- Création
- A défaut de collectivité locale (CL), présidence

DOCOB

- A défaut de CL, élaboration et suivi de la mise en oeuvre
- Approbation du DOCOB
- Suivi des chartes

FINANCEMENT des mesures d'accompagnement et de gestion du site

- Co-financement en contrepartie des fonds européens (FEADER, FEDER)
- Instruction financière des dossiers

MAEC

Animation des sites et contrats N2000

FINANCEMENT des mesures d'accompagnement et de gestion du site

GESTION DES SITES MARINS

LÉGENDE



MISSIONS DE L'ÉTAT



MISSIONS DES RÉGIONS

ÉTAT

RÉGION



DÉCENTRALISATION DE LA GESTION VERS LES RÉGIONS

L'article 61 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) confie, à partir du 1er janvier 2023, la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux Régions, collectivités cheffes de file en matière de biodiversité. Le décret du 30 décembre 2022 vient préciser les modalités de cette décentralisation. Ces changements institutionnels permettent aux élus régionaux de mieux piloter les actions de préservation de la biodiversité sur leurs territoires, tout en s'appuyant sur une gestion locale adaptée et renforcée.



Éric Fisse, Directeur de la DREAL Bretagne

La politique Natura 2000 a été, dès sa mise en œuvre, une politique très structurante dans les territoires pour encourager et développer la prise en compte de la biodiversité bretonne, grâce à l'investissement continu des différentes collectivités en charge de l'animation des sites. Le transfert de responsabilités de l'État vers le Conseil Régional concernant la gestion des sites exclusivement terrestres a suscité de leur part de nombreuses interrogations, notamment en raison des caractéristiques du réseau Natura 2000 Breton, majoritairement constitué de sites mixtes. Cet historique et cette configuration du réseau Natura 2000 ont placé les services de l'État et du Conseil Régional, dans une logique de co-construction et de co-portage de cette politique, avec l'enjeu de la rendre lisible pour les acteurs et de conserver son opérationnalité sur les territoires. C'est dans cet esprit que se poursuit, près de 2 ans après cette réforme, la collaboration de ces deux autorités administratives en Bretagne, qui se traduit par des actions de terrain concrètes comme par exemple l'organisation récente d'une journée d'échanges à destination des élus des sites Natura 2000 bretons.



PAROLE D'ÉLUE

Stéphanie Modde

Vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le transfert de la compétence de la gestion des sites Natura 2000 au profit des Régions à compter du 1er janvier 2023 a été une étape certes précipitée mais importante en matière de politique de préservation de la biodiversité : une brique nouvelle dans l'exercice du rôle de cheffes de file ! La Région Bourgogne-Franche-Comté avait dès 2022 anticipé l'arrivée de ce transfert en s'attendant en priorité au processus de recrutement de moyens humains dédiés. En 2023, un travail conséquent et progressif de prise en main de cette compétence a été effectué et marqué par une réorganisation de la gouvernance des sites ; la Région étant chargée d'accompagner les animateurs, d'instituer les comités de pilotage, d'adopter les documents d'objectifs... Aujourd'hui l'intégration de cette compétence dans les politiques régionales est pleinement opérationnelle. L'enjeu était de taille pour notre région concernée par 118 sites couvrant près de 14% du territoire régional : assurer la poursuite du service public et établir une relation de proximité et de confiance avec les territoires et collectivités porteurs et les bénéficiaires des aides notamment les agriculteurs. La stratégie nationale des aires protégées et le règlement de restauration de la nature renforcent encore les dispositifs Natura 2000 et du même coup la compétence dévolue aux Régions. Gageons que ces évolutions soient suivies par des engagements financiers pérennes de l'État. La nature a besoin de politiques d'envergure !

TÉMOIGNAGE

UNE POLITIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES

L'expertise accumulée depuis 30 ans en termes de connaissances, de gestion et de mobilisation des parties prenantes renforce la légitimité et l'efficacité du réseau Natura 2000, le positionnant comme un acteur central dans la mise en œuvre des objectifs mondiaux, européens et nationaux de protection et de restauration de la biodiversité :

- **Le règlement européen de restauration de la nature.** Adopté en juin 2024, il permet de répondre aux engagements internationaux pris lors de la COP 15, où des objectifs ambitieux pour la conservation de la biodiversité ont été définis. Il s'intègre également dans le cadre plus large du Green Deal européen. Ce règlement marque une nouvelle étape dans la reconquête de la biodiversité, en fixant notamment comme objectif aux États membres de mettre en œuvre des mesures de restauration sur 30 % des habitats d'intérêt communautaire terrestres et marins dégradés, d'ici 2030.
- **La stratégie nationale de la biodiversité 2030** qui place les territoires au centre de

l'action de la société en faveur de la biodiversité. Les sites Natura 2000, en tant qu'aires protégées, portent pleinement les ambitions fixées dans cette stratégie comme la réduction des pressions, la restauration des milieux dégradés ou la mobilisation des acteurs.

- **La stratégie nationale pour les aires protégées 2030.** Publiée en 2021, elle ambitionne de protéger 30 % du territoire national et des eaux maritimes d'ici 2030, dont 10 % en protection renforcée. Avec cette stratégie, le réseau français d'aires protégées intègre l'ensemble des outils qui contribuent effectivement à la préservation de la biodiversité, qu'il s'agisse d'outils réglementaires, fonciers ou contractuels comme le réseau Natura 2000.

L'IMPORTANCE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les élus sont compétents et responsables sur de nombreuses thématiques : gestion de l'eau et des déchets, prévention des pollutions, entretien des espaces verts, gestion des risques inondations, érosion et submersion, documents d'urbanisme etc. Toutes ces compétences sont susceptibles de contribuer directement ou indirectement à la préservation de la biodiversité. Les écosystèmes étant liés, les actions menées à l'échelle des bassins versants sur les sites terrestres peuvent avoir un impact positif sur les sites mixtes et marins. Les initiatives menées par les élus à terre, qu'elles soient à vocation environnementale ou non, peuvent donc être bénéfiques en mer. Par exemple, renforcer les systèmes de récupération des eaux polluées en amont contribuera à une meilleure qualité de l'eau en aval et à la préservation d'espèces et d'habitats marins qui en dépendent.

www.life-marha.fr

Un moteur pour l'économie locale :

Outre ses effets positifs sur la biodiversité, le réseau Natura 2000 offre toute une **série d'avantages sur la société et l'économie** grâce à la continuité des **services écosystémiques** rendus :

- **Agriculture durable** : de nombreux sites Natura 2000 sont situés dans des zones rurales où l'agriculture est une activité économique importante. La mise en œuvre de pratiques agricoles durables dans ces zones peut contribuer à la préservation de la biodiversité, mais aussi renforcer la résilience des exploitations agricoles à long terme.
- **Cadre de vie** : les territoires engagés dans la préservation de la biodiversité à travers le réseau Natura 2000 peuvent bénéficier d'une image positive qui peut, par exemple, être un facteur d'attractivité pour des nouveaux habitants.
- **Services écosystémiques** : les écosystèmes sains fournissent une gamme de services tels que

la pollinisation des cultures par les insectes, la régulation des ravageurs, la purification de l'eau, la régulation du climat, etc. La préservation des écosystèmes via le réseau Natura 2000 contribue à maintenir ces services qui sont souvent à la base de nombreuses activités économiques, notamment l'agriculture, la pêche et la sylviculture.

- **Tourisme** : les sites Natura 2000, en tant qu'espaces naturels préservés, attirent touristes et amateurs d'activités de plein air. Cet attrait pour la nature peut soutenir l'économie locale en favorisant les hébergements, restaurants, etc. Une gestion adaptée peut-être nécessaire pour concilier activités humaines et protection de la biodiversité.

PAROLE D'ÉLU

Stéphane Roudier

Maire de Condat-sur-Vézère,
Président du COPIL du site Natura 2000
« Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère », élu référent agriculture pour le Grand Site de France Vallée de la Vézère

« Avec deux autres maires, celui de Collonges et celui d'Aubas, nous avons constaté que nos milieux naturels se refermaient, entraînant une perte d'identité et de biodiversité dans nos territoires. Pour y remédier, nous avons décidé de créer une association foncière pastorale libre. Nous avons proposé à des propriétaires fonciers de mettre en commun leurs surfaces embroussaillées à titre gratuit pour relancer l'installation du pastoralisme, une pratique disparue depuis 50 ans dans notre région. Cette initiative, qui n'a pas de coût réel pour les collectivités, a eu un impact très positif : nous avons réussi à stopper l'embroussaillage et à restaurer la biodiversité grâce à l'implication de nos éleveurs. C'est un modèle de gestion durable pour notre territoire, que nous souhaitons pérenniser ».

ARTICULATION ENTRE AIRES PROTÉGÉES

Le site Natura 2000 « Coteaux et Boucles de la Seine », désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en 2004, englobe des coteaux calcaires d'une richesse écologique remarquable. Classé également en Réserve Naturelle Nationale (RNN), il est géré par le Parc naturel régional du Vexin français. La mutualisation des dispositifs Natura 2000 et RNN des Coteaux de la Seine a déjà permis la restauration de 7 pitons calcaires grâce à la signature de plusieurs contrats Natura 2000 de restauration et d'entretien des milieux ouverts portés par la réserve. Un unique gestionnaire pour plusieurs statuts d'aires protégées permet une optimisation des modes d'interventions, des moyens humains et financiers entre aires protégées.

LES PRINCIPAUX LEVIERS FINANCIERS DU RÉSEAU NATURA 2000

L'Union européenne utilise un cadre financier pluriannuel qui traduit sur une période de 7 ans, ses priorités stratégiques et budgétaires. Ce système permet de soutenir des initiatives comme Natura 2000 à travers des outils financiers adaptés. Depuis 2013, chaque pays de l'Union européenne doit élaborer un Cadre d'Action Prioritaire, outil non contraignant, qui permet de planifier les actions nécessaires pour mettre en œuvre Natura 2000, évaluer les besoins financiers et les relier aux financements européens.

PAROLE D'ÉLUE



Claudine Chrétien

Maire de Névache et Présidente du COPIL du site Natura 2000 de la Clarée

Située à 1 600 mètres d'altitude, la commune de Névache est longée par un marais de 33 ha qui représente l'un des plus grands complexes humides du département. Afin de préserver le marais, de canaliser les déplacements et de maintenir un itinéraire nature entre les hameaux, la commune de Névache a bénéficié d'un contrat Natura 2000 pour réaliser un caillebotis en bois brut et mettre en place un panneau d'information pour sensibiliser les piétons. Les travaux ont été réalisés à l'automne 2020 par le CPIE Haute-Durance, association qui réalise des chantiers nature avec des personnes en réinsertion professionnelle. Le projet d'un budget total de 24 980 € a bénéficié de financements européens FEADER (13 239,40 €). L'État a contribué à hauteur de 6 744,60 € et la Commune de Névache a apporté un financement de 4 996 €. Ce caillebotis situé au cœur du village participe pleinement à la préservation du marais. Utilisé au quotidien par les habitants et par les touristes, il est un exemple concret de l'intérêt du site Natura 2000 pour notre commune.

Ce qui peut faire l'objet de financements Natura 2000 :

- **Élaboration et révision** des documents d'objectifs des sites Natura 2000
- **Animation** des documents d'objectifs des sites Natura 2000
- **Contrats Natura 2000**
- **Mesures Agroenvironnementales et Climatiques**

Programmes de financements mobilisables :

- Politique Agricole Commune : FEAGA (Fonds Européen Agricole de Garantie) + FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
- Fonds structurels européens : FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) + FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture)

Fonds Mesures éligibles

FEAGA	• Eco-régime (HVE, AB, IAE)
FEADER	• MAEC • Contrats Natura 2000 • Élaboration / révision des DOCOBS • Animation des sites Natura 2000 • Conversion à l'AB
FEDER	• Contrats Natura 2000 • Élaboration / révision des DOCOBS • Animation des sites Natura 2000
FEAMP	• Actions de gestion et de restauration



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

En 2024, 39 communes du territoire ont été éligibles à la dotation pour les aménités rurales, recevant un financement total d'environ 400 000 euros. Voici quelques exemples d'actions réalisées :

Condeissiat : restauration d'une mare

Châtenay : création d'un sentier pédagogique avec plantation de haies, création d'une mare, installation de nichoirs et mise en place d'une gestion différenciée

Versailleux : lancement et financement d'une Aire Terrestre Éducative

Chalamont : aménagement d'une zone de biodiversité et de pédagogie avec le Conseil Municipal des Jeunes

Sandrans : mise en place d'un cycle d'animations pour les scolaires sur les oiseaux et les étangs avec la LPO



PROGRAMME LIFE

Créé en 1992, le programme LIFE est un outil de financement européen qui soutient des projets concrets pour protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique. Il représente une opportunité pour les collectivités de financer des actions innovantes et durables dans des domaines tels que la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, la réduction des émissions de carbone ou encore l'adaptation aux effets du changement climatique.

Selon les régions, les dispositifs Natura 2000 (DOCOBS, animation et contrats) peuvent être soutenus par le FEDER ou le FEADER.

Les règles de financement :

Toute aide de l'Union européenne, hors FEAGA, vient en complément d'autres financements nationaux privés ou publics en fonction du fonds européen mobilisé. C'est ce qu'on appelle le cofinancement. En France, les principales contreparties publiques proviennent des Conseils régionaux, du Ministère en charge de l'agriculture, des Agences de l'eau et d'autres collectivités locales.

La dotation aménités rurales :

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, prévue à l'article L.2335-17 du code général des collectivités territoriales, vise à soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire terrestre comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

Il n'y a pas d'obligation concernant l'utilisation de la dotation mais elle représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.

Les communes rurales dont le territoire est recouvert par un site Natura 2000 peuvent être éligibles (cf. loi de finances en vigueur).

LA COMMUNICATION AU SERVICE DE NATURA 2000



PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

En 2022, sous l'impulsion de la commune de Seix et en collaboration avec de nombreux partenaires, le Syndicat mixte du Parc a lancé une expérimentation visant à améliorer l'information du public en montagne. Des « Médiateurs Montagne » ont ainsi été recrutés pour sillonner les sentiers des sites Natura 2000 du Mont Valier et du Biros afin d'aller à la rencontre des usagers. Leur mission : sensibiliser le public aux bonnes pratiques en montagne, favoriser un partage harmonieux de l'espace et contribuer à la préservation de la biodiversité. Face au succès rencontré, le Syndicat mixte a décidé de pérenniser cette initiative. Depuis 3 ans, plus de 12 000 personnes ont ainsi pu être sensibilisées au cours des 230 journées de présence des médiateurs sur le terrain. Initialement financée par Natura 2000, cette action est désormais également soutenue par certaines communes grâce à la dotation pour les aménités rurales qu'elles perçoivent.

Principaux objectifs de communication dans le réseau Natura 2000 :

Faire connaître

- Expliquer le dispositif Natura 2000 : informer sur les objectifs, les enjeux et les bénéfices du réseau Natura 2000 pour la conservation de la biodiversité.
- Sensibiliser sur la protection de la biodiversité : souligner l'importance de préserver le patrimoine naturel local pour l'équilibre des écosystèmes et le bien-être des territoires.
- Développer les connaissances scientifiques : comprendre le mode de vie des espèces et expliquer le fonctionnement des habitats pour donner envie aux acteurs locaux de les protéger.
- Faire de l'éducation à l'environnement : former et sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux et aux bonnes pratiques de gestion durable.

Convaincre

- Valoriser la richesse patrimoniale du territoire (paysages, traditions...) : mettre en avant les spécificités culturelles et naturelles des territoires concernés, afin de renforcer le lien entre les populations locales et leur environnement.
- Favoriser la concertation / créer des liens : organiser des échanges entre les différents acteurs (élus, associations, agriculteurs, habitants) pour une gestion partagée et harmonieuse des sites.

Faire agir

- Faciliter l'adhésion aux mesures de gestion : expliquer les différentes actions de gestion proposées (contrats, MAEC et chartes) pour encourager l'engagement des parties prenantes.
- Partager les actions réalisées par la structure animatrice : communiquer sur les résultats obtenus et les actions menées, afin de valoriser les efforts de conservation et renforcer la confiance avec les acteurs locaux.

« COMMUNIQUER, C'EST ÉTABLIR UNE RELATION, TRANSMETTRE QUELQUE CHOSE. »

Des cibles multiples pour une communication adaptée

La communication dans le cadre de Natura 2000 s'adresse à une grande diversité de publics. Au cœur des sites Natura 2000, elle cible en priorité les élus, les usagers (touristes, sportifs, chasseurs, pêcheurs), les professionnels (agriculteurs, forestiers, carriers...), le grand public mais aussi les scolaires et les propriétaires fonciers.

Communication digitale

Réseaux sociaux
Sites web
Newsletters
Emailing ...



Évènementiel



Conférences/rencontres
Animations grand public
Tenue de stands ...

Supports physiques

Plaquettes, posters
Lettres d'information
Rapports d'activités ...



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE

Depuis 25 ans, le CEN protège les gîtes à chauves-souris dans la citadelle de Montreuil-sur-Mer, un site historique abritant 16 espèces de chiroptères, dont une colonie de Grand Rhinolophe. Afin de sensibiliser le public, le CEN, en collaboration avec la commune et l'équipe de la citadelle, a mis en place un espace muséographique qui accueille chaque année 30 000 visiteurs. Une caméra infrarouge permet d'observer la vie de la colonie en direct, de l'arrivée des femelles en mai jusqu'au départ des jeunes fin août. Ce dispositif est également utilisé pour des animations scolaires, touchant plus de 1 000 élèves par an, ainsi que pour des événements grand public comme la Nuit internationale de la chauve-souris.



SYNDICAT MIXTE DES DUNES SAUVAGES DE GÂVRES À QUIBERON

Les Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, Grand Site de France et Natura 2000, abritent le plus grand massif dunaire de Bretagne ainsi qu'une biodiversité remarquable. Pour sensibiliser le public à la préservation de ce patrimoine naturel et paysager, le syndicat mixte a créé « La Voyageuse des Dunes Sauvages », une remorque innovante et éco-conçue. Cet outil de communication mobile propose neuf ateliers interactifs permettant de découvrir la faune, la flore et les enjeux liés au changement climatique, tout en allant à la rencontre du public dans des lieux fréquentés comme les plages, marchés et écoles.

À RETENIR

Une valorisation des aménités rurales

Natura 2000 met en lumière la qualité des paysages, la biodiversité et les services écosystémiques ; atouts essentiels pour les territoires ruraux.

Un réseau humain moteur de cohésion et de solutions

Natura 2000 fédère acteurs publics, privés et citoyens autour d'objectifs communs, renforçant la coopération et l'innovation locale.

Un levier essentiel pour le financement d'actions

Les ressources financières allouées à Natura 2000 garantissent la concrétisation des actions sur le terrain, en soutenant les projets de gestion et de préservation tout en renforçant l'adhésion des acteurs locaux.

Un cadre propice au maintien de pratiques locales durables

Natura 2000 offre un cadre structuré pour maintenir des pratiques locales durables, en s'articulant avec les autres politiques publiques telles que l'agriculture, la gestion des forêts ou de l'eau.

Un fondement du développement durable territorial

Natura 2000 permet de renforcer la résilience des territoires face aux défis actuels et offre l'opportunité aux collectivités locales de s'engager dans une démarche de préservation de leur patrimoine naturel.

Un engagement politique indispensable

L'engagement des élus garantit une mise en œuvre efficace de la politique Natura 2000 et favorise son ancrage territorial.

Une approche gagnant-gagnant pour le territoire

Natura 2000 permet de concilier préservation de la biodiversité, attractivité économique et amélioration du cadre de vie pour les habitants.

Un pilier du réseau des aires protégées mondiales

Natura 2000 est le plus grand réseau d'aires protégées coordonné au monde, couvrant plus de 18% du territoire de l'Union européenne et incluant des sites d'une valeur écologique exceptionnelle. Sa coordination entre États membres et son approche intégrée permettent d'assurer une conservation efficace à l'échelle européenne et mondiale.

Un outil pour renforcer la connaissance du territoire

Natura 2000 permet la collecte et le partage de connaissances scientifiques sur les espèces et les habitats. Cette expertise permet de guider les politiques publiques et de prendre des décisions conciliant préservation de la biodiversité et développement local durable.

LA MISSION INTER-RÉSEAUX NATURA 2000 ET TERRITOIRES



Créée fin 2019 avec le soutien du ministère de l'Écologie, la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires est pilotée conjointement par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réserves Naturelles de France et le réseau des Grands Sites de France.

Cette mission vise à garantir une **représentation politique nationale** pour le réseau Natura 2000, à **fédérer et mobiliser les élus** engagés, et à **renforcer l'intégration territoriale** du dispositif.



Pour accompagner les élus, plusieurs actions sont proposées :

- **La mobilisation** à travers des événements nationaux et régionaux ;
- **La formation** avec des webinaires thématiques ;
- **La valorisation** par des vidéos, des retours d'expérience et une lettre dédiée aux élus.

Cette dynamique renforce l'implication des collectivités dans la préservation de la biodiversité tout en favorisant leur engagement local autour des objectifs de Natura 2000.



in Mission inter-réseaux
Natura 2000 et territoires

ACRONYMES

AB : agriculture biologique

BCAE : bonne condition agricole et environnementale

CAP : cadre d'action prioritaire

CEN : conservatoire d'espaces naturels

COFIL : comité de pilotage

DOCOB : document d'objectifs

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DEB (ministère en charge de l'écologie) : direction de l'eau et de la biodiversité

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : fonds européen de développement régional

FEAMPA : fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

HVE : haute valeur environnementale

IAE : infrastructures agroécologiques

LIFE : instrument financier pour l'environnement

MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques

PNR : parc naturel régional

RNN : réserve naturelle nationale

UE : union européenne

SNAP : stratégie nationale des aires protégées

ZPS : zone de protection spéciale

ZSC : zone spéciale de conservation

LIENS

Commission européenne : <https://environment.ec.europa.eu>

Ministère en charge de l'écologie : <https://www.ecologie.gouv.fr>

Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr>

Centre de ressources Natura 2000 de l'OFB : <https://www.natura2000.fr>

Régions de France : <https://regions-france.org>

LIFE Biodiv'France : <https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-biodivfrance>

LIFE Marha : <https://www.life-marha.fr>



Réalisation : mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

Rédaction : Aurélie Philippeau

Conception graphique : Ambroise Lemasson - Agence AI.Studios

Illustrations : Agence AI.Studios & Freepik

Avril 2025

Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 27 rue des petits hôtels, 75010 Paris



Financé par :



En partenariat avec :



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



**RÉGIONS
DE FRANCE**



Cofinancé par
l'Union européenne



**BIODIV'
FRANCE**

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent en être tenues pour responsables.